

## LETTRE D'ENTENTE INTERVENUE

**Entre**

L'Association québécoise de la production médiatique,  
ayant son siège social au 1470, rue Peel, bureau 950,  
Tour A, dans la ville de Montréal.

Ci-après l'AQPM

**et**

La Société des auteurs de radio, télévision et cinéma,  
ayant son siège social au 1229, rue Panet, dans la ville  
de Montréal.

Ci-après la SARTEC

### **RENOUVELANT L'ANNEXE R CONCERNANT L'ÉCRITURE SPÉCULATIVE DE L'ENTENTE COLLECTIVE SARTEC-AQPM CINÉMA 2016-2020**

---

**ATTENDU QUE** le 28 février 2020, les parties ont convenu, par écrit, de renouveler à son échéance, le 1er mars 2020, l'annexe R de l'*Entente collective SARTEC-AQPM Cinéma 2016-2020* (ci-après « l'Entente ») pour un an;

**ATTENDU QUE** le 26 février 2021, les parties ont convenu, par écrit, de renouveler l'annexe R pour une période additionnelle de 7 mois, soit du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 1er octobre 2021;

**ATTENDU QUE** le 25 novembre 2021, les parties ont convenu, par écrit, de prolonger l'annexe R du 2 octobre 2021 au 27 novembre 2022;

**PAR CONSÉQUENT, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. L'annexe R est renouvelée du 27 novembre 2022 au 1<sup>e</sup> décembre 2023 inclusivement;
2. La présente lettre d'entente entre en vigueur rétroactivement le 27 novembre 2022.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ, LE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2022 À MONTRÉAL :

POUR LA SARTEC



CHANTAL CADIEUX  
PRÉSIDENTE

POUR L'AQPM



HÉLÈNE MESSIER  
PRÉSIDENTE -DIRECTRICE  
GÉNÉRALE



PAULINE HALPERN  
DIRECTRICE GÉNÉRALE



GENEVIÈVE LEDUC  
DIRECTRICE DES RELATIONS DE  
TRAVAIL ET DES AFFAIRES  
JURIDIQUES